



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-074

Compte-rendu de l'attribution  
de délégations

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

*Séageaient à l'assemblée,*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

*Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)

- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DÉLVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur BÉROUD Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en) pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en) représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau Communautaire.

**A) Décisions du Président**

- Décision 2017-018 Signature avec la SARL Dupré pour les travaux de création d'une salle de réunion,
- Décision 2017-019 Signature avec Quadria pour la fourniture de composteurs,
- Décision 2017-020 Signature avec Espelia pour une mission d'AMO pour le renouvellement du marché de collecte,
- Décision 2017-021 Convention partenariat avec la ville de Senlis pour entretien de la voie verte,
- Décision 2017-022 Création d'une régie pour la vente de composteurs,
- Décision 2017-023 Création d'une régie pour la vente de forfaits de collecte de déchets verts,
- Décision 2017-024 Création d'une régie pour les produits de prestation d'accueil de la halte-garderie itinérante,
- Décision 2017-025 Signature avec Pulsar d'une mission de maintenance globale de l'informatique,

- Décision 2017-026 Signature avec SVP pour une prestation d'information, d'aide à la décision et de soutien,
- Décision 2017-027 Convention de servitude et de passage avec l'indivision Thiriez et Monsieur Dhilly,
- Décision 2017-028 Signature avec Burotic Service pour la location d'un copieur,
- Décision 2017-029 Signature avec l'ADTO pour une mission d'AMO concernant l'étude de transfert de la compétence eau,
- Décision 2017-030 Signature avec l'ADTO pour une mission d'AMO concernant la requalification du bâtiment n°1 du quartier Ordener en « *biobusiness center* »,
- Décision 2017-031 Signature de avenants concernant le portage des actions 1.5 « *requalification de la ZAE* » et 2.1 « *Biobusiness Center* » du PLR de Senlis.

## B) Délibérations du Bureau Communautaire

- Délibération 2017-BC-01-001 Désignation du secrétaire de séance,
- Délibération 2017-BC-01-002 Adhésion au CNAS,
- Délibération 2017-BC-01-003 Adhésion à l'ADICO,
- Délibération 2017-BC-01-004 Habilitation de signature de la convention avec l'Office de Tourisme de Senlis,
- Délibération 2017-BC-01-005 Approbation de la mise à jour de la convention type de la collecte des usagers professionnels,
- Délibération 2017-BC-01-006 Renouvellement adhésion à l'association Initiative Oise Sud,
- Délibération 2017-BC-01-007 Signature du projet de protocole de la ligne Roissy-Picardie,
- Délibération 2017-BC-02-008 Désignation du secrétaire de séance,
- Délibération 2017-BC-02-009 Adoption du PV du 12/04/2017,
- Délibération 2017-BC-02-010 Validation du projet de fonctionnement du RAM,
- Délibération 2017-BC-02-011 Habilitation de signature de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment 1 du quartier Ordener,
- Délibération 2017-BC-02-012 Signature avec la SAO de la convention de réalisation des études préalables au transfert des ZAE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire prennent acte de cet exposé.

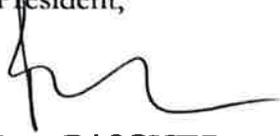
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,



Jérôme BASCHER.

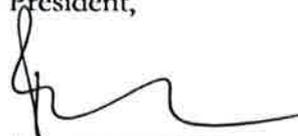


Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Senlis, le 20 JUIL. 2017  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,



Jérôme BASCHER



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-075

**Modification des statuts du  
SMDO**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

***Siégeaient à l'assemblée,***

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

***Pouvoirs :***

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean Louis (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

Recu en préfecture le 20/07/2017  
Affiché le 21/07/2017  
ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06075-DE

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Le Président de séance laisse la parole à Monsieur Didier JEUDON, Vice-président en charge de l'élimination des déchets et du développement durable.

Les statuts du Syndicat Mixte du Département de l'Oise ont été adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Ils avaient préalablement été approuvés par les collectivités adhérentes du SMVO et du SYMOVE dans les conditions de majorité requises, vingt-trois intercommunalités sur vingt-quatre ayant émis un vote favorable.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, six nouvelles intercommunalités ont été créées, nées des fusions intervenues dans le cadre de la loi NOTRe :

- La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, née de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Basse Automne



- La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, née de la fusion entre la Communauté de l'Agglomération Creilloise et la Communauté de Communes Pierre Sud Oise
- La Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise, issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Thelle et la Communauté de Communes la Ruraloise
- La Communauté de Communes Senlis Sud Oise, née de la fusion entre la Communauté de Communes Cœur Sud Oise et la Communauté de Communes des Trois Forêts
- Communauté de Communes de l'Oise Picarde, issue de la fusion entre la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye et la Communauté de Communes Crèvecœur le Grand-Pays Picard - A 16 - Haute Vallée de la Celle,

Le nombre d'EPCI adhérents passe de 24 à 18.

### Délibération

**Vu** les articles L. 5211-20 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'adoption des statuts du SMDO par délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

**Vu** les fusions intervenues de certaines collectivités dans le cadre de la loi NOTRE, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** la délibération du 22 mars 2017, par laquelle le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Département de l'Oise a décidé de modifier l'article n°2 de ses statuts relatifs à la composition du Syndicat,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'ACCEPTER** de modifier l'article n°2 des statuts du SMDO, relatif à la composition du syndicat qui sera désormais rédigé comme suit :

« *Le Syndicat est composé des membres adhérents suivants, situés sur le territoire du département de l'Oise :*

- Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,
- Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais,
- Communauté de Communes du Pays des Sources,
- Communauté de Communes du Liancourtois- La Vallée Dorée
- Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
- Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- Communauté de Communes du Pays de Valois,
- Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- Communauté de Communes des Sablons,
- Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- Communauté de Communes de l'Oise Picarde
- Communauté de Communes du Clermontois,
- Communauté de Communes du Pays de Bray,
- Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise,



➤ Communauté de Communes du Plateau Picard,

*D'autres collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale pourront être admis à faire partie du Syndicat avec le consentement du Comité Syndical, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur»*

Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues aux articles L 5211-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier JEUDON, Vice-président en charge de l'élimination des déchets et du développement durable, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'ACCEPTER** de modifier l'article n°2 des statuts du SMDO, relatif à la composition du syndicat qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le Syndicat est composé des membres adhérents suivants, situés sur le territoire du département de l'Oise :

- Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,
- Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais,
- Communauté de Communes du Pays des Sources,
- Communauté de Communes du Liancourtois- La Vallée Dorée
- Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
- Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- Communauté de Communes du Pays de Valois,
- Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- Communauté de Communes des Sablons,
- Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- Communauté de Communes de l'Oise Picarde
- Communauté de Communes du Clermontois,
- Communauté de Communes du Pays de Bray,
- Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise,
- Communauté de Communes du Plateau Picard,

*D'autres collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale pourront être admis à faire partie du Syndicat avec le consentement du Comité Syndical, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur »*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Envoyé en préfecture le 20/07/2017

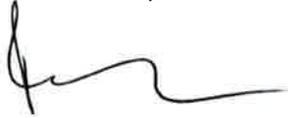
Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le **20 JUIL. 2017**

ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06075-DE

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **20 JUIL. 2017**  
et de l'affichage le : **20 JUIL. 2017**

Le Président,



**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,

Le **20 JUIL. 2017**

Le Président,



**Jérôme BASCHER**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-078

**Autorisation générale et  
permanente de poursuite  
délivrée au comptable public**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### *Séance à l'Assemblée,*

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

\* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)  
\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DEROCHE Jean-Louis (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CATTEOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Le Président de séance expose qu'avant toute mesure d'exécution forcée nécessaire au recouvrement des recettes des collectivités et établissements publics locaux, l'ordonnateur (exécutif local qui a émis le titre de recette correspondant) doit préalablement autoriser son comptable public à engager la mesure que ce dernier lui propose (saisie des immeubles, meubles, salaires, soldes bancaires, du débiteur concerné).

En pratique, le dispositif en vigueur avant le décret n°2009-125 du 3 février 2009 imposait que l'ordonnateur autorise expressément chaque mesure d'exécution forcée (plusieurs mesures successives étant parfois nécessaires). Il lui était seulement permis de donner à son comptable public une autorisation générale et permanente de notifier aux débiteurs les commandements de payer. La réglementation interdisait cependant d'en faire autant pour les poursuites ultérieures (saisies mobilières, saisies immobilières, saisies de rémunérations, opposition à tiers détenteur...), ce qui ralentissait leur engagement.

Afin d'alléger la charge de signature des ordonnateurs, tout en leur conférant de nouvelles libertés d'organisation de leurs échanges avec leur comptable, le décret n°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous

les actes de poursuite (et plus seulement aux commandements de payer). L'ordonnateur est désormais totalement libre de choisir entre différentes modalités d'autorisation :

- Il peut bien entendu, comme auparavant s'il le préfère, continuer à donner une autorisation dossier par dossier, au fur et à mesure de leur transmission par le comptable ;
- Il peut formaliser une autorisation permanente des poursuites pour tout ou partie des titres de recettes qu'il émet (il peut choisir une autorisation variant selon la nature des créances, selon la nature des poursuites, selon le montant de la créance poursuivie).

En effet, le nouvel article R.1617-24 du CGCT offre une large marge de choix à l'ordonnateur qui doit se concerter avec le comptable pour définir l'organisation des poursuites la plus adaptée au contexte local : « L'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable. »

Les ordonnateurs et les comptables publics doivent donc préalablement convenir du périmètre de l'autorisation permanente pour utiliser cette possibilité.

Si le mode d'expression de l'autorisation des poursuites est ainsi largement assoupli, la portée juridique de l'autorisation ou de l'absence d'autorisation n'est nullement modifiée par le décret n°2009-125 du 3 février 2009. Les autres articles de ce décret visent seulement à coordonner, à droit constant, les articles spécifiques du code précité relatifs aux différentes catégories d'organismes publics locaux.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2009-125 du 3 février 2009,

**Vu** l'article R. 1617-24 du CGCT,

**Considérant** la nécessité de confier l'autorisation des poursuites à Monsieur le comptable public de Senlis,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE RECOURIR** envers les redevables défaillants, sans solliciter l'autorisation du Président de l'EPCI, pour tous les titres de recettes et pour tous les budgets de la collectivité : à tout type de saisie administrative : opposition à tiers détenteur (employeurs, banques, CAF...) à des saisies par voie d'huissier dans les seuls cas d'impossibilité ou recours infructueux à une opposition à tiers détenteurs.
- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que cette autorisation reste valable jusqu'à sa révocation,

L'autorité territoriale conserve la faculté de notifier au trésorier une suspension de poursuites sur un titre et un débiteur donné.

Les créances non recouvrées, en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement (ci-après) feront l'objet d'une admission en non valeurs.



Priorités	Actes	Délais	Seuils
1	Avis de somme à payer	-	15 euros
2	Lettre de relance	30 jours	-
3	Opposition à tiers détenteur - employeur	30 jours	30 euros
4	Opposition à tiers détenteur CAF	30 jours	30 euros
5	Opposition à tiers détenteur Banque	30 jours	130 euros
6	Saisie judiciaire (vente/poursuites extérieures)	30 jours	1 000 euros

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **DE RECOURIR** envers les redevables défaillants, sans solliciter l'autorisation du Président de l'EPCI, pour tous les titres de recettes et pour tous les budgets de la collectivité : à tout type de saisie administrative : opposition à tiers détenteur (employeurs, banques, CAF...) à des saisies par voie d'huissier dans les seuls cas d'impossibilité ou recours infructueux à une opposition à tiers détenteurs.
- **DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que cette autorisation reste valable jusqu'à sa révocation,

L'autorité territoriale conserve la faculté de notifier au trésorier une suspension de poursuites sur un titre et un débiteur donné.

Les créances non recouvrées, en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement (ci-après) feront l'objet d'une admission en non valeurs.

Priorités	Actes	Délais	Seuils
1	Avis de somme à payer	-	15 euros
2	Lettre de relance	30 jours	-
3	Opposition à tiers détenteur - employeur	30 jours	30 euros
4	Opposition à tiers détenteur CAF	30 jours	30 euros
5	Opposition à tiers détenteur Banque	30 jours	130 euros
6	Saisie judiciaire (vente/poursuites extérieures)	30 jours	1 000 euros

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 20/07/2017  
Reçu en préfecture le 20/07/2017  
Affiché le 20 JUIL. 2017  
ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06078-DE

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

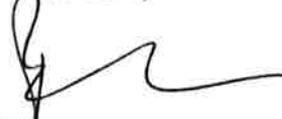


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,



Jérôme BASCHER



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-080

**Décision modificative n°1  
Budget annexe Redevance  
Incitative**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### *Séageaient à l'assemblée,*

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Monsieur le Président précise qu'une décision modificative n°1 du budget annexe Redevance Incitative est également nécessaire.

### Délibération

**Vu** la délibération n°2017-CC-04-046 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Annexe Redevance Incitative pour le compte de l'année 2017,

**Vu** la nomenclature budgétaire en vigueur,

**Considérant** qu'il convient d'apporter des modifications au budget annexe susvisé par le biais d'une décision modificative n°1.

Cette même décision retrace les modifications ci-après en section de fonctionnement :

Section	Chapitres	Articles	Modifications (en euros)
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Article n°611 : sous-traitance générale	+ 150 000,00
	Chapitre n°65	Article n°658 : charges diverses de gestion courante	-153 000,00
	Chapitre n°67	Article n°673 : titres annulés	+ 3 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

Au vu de ces éléments, il demande de bien vouloir, conformément à l'avis favorable émis par la Commission des Finances, en date du 27 Juin 2017 dernier :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Redevance Incitative,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 13 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Redevance Incitative, comme suit, en prenant en compte les modifications opérées chapitre par chapitre budgétaire,

Section	Chapitres	Articles	Modifications (en euros)
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Article n°611 : sous-traitance générale	+ 150 000,00
	Chapitre n°65	Article n°658 : charges diverses de gestion courante	-153 000,00
	Chapitre n°67	Article n°673 : titres annulés	+ 3 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER





Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le **20 JUIL, 2017**  
ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06081-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-081

**Adhésion – convention de  
prévention des risques  
professionnels**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### ***Siégeaient à l'Assemblée,***

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### ***Pouvoirs :***

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLON Isabelle (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Monsieur le Président expose la possibilité d'adhérer au service de conseil en prévention des risques professionnels.

Dans ce sens, le Centre de Gestion de l'Oise dispose d'un pôle prévention qui intervient auprès des collectivités territoriales et EPCI et assure des missions de médecine préventive par le biais d'une équipe dédiée : personnel médico-social, ingénieur prévention / préventeur, psychologue du travail et des organisations, référent handicap...

Monsieur le Président rappelle que la visite médicale est facturée à la collectivité après sa réalisation effective au tarif unique de 110 euros.

### Délibération

Yu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Yu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,



**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'accord santé et sécurité au travail du 20 novembre 2009,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

**Vu** les livres I à V de la quatrième partie du Code du Travail,

**Considérant** la nécessité d'avoir recours aux services susvisés,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Oise,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président afin de signer la présente convention,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits budgétaires correspondants,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Oise,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président afin de signer la présente convention,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits budgétaires correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER





Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le

20 JUIL. 2017

ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06082-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-082

**PNR : Programme LEADER  
désignation de représentants  
GAL**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### *Siégeaient à l'Assemblée,*

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DE ROODE Jean-Jacques (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLIOU Isabelle (Senlis)  
ID 060-200066975-20170712-DEL2017CC06082-DE

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Le Président expose que le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) a déposé un dossier de candidature auprès de la Région de Picardie, devenue Hauts-de-France, pour animer un programme LEADER.

Le programme LEADER est administré par un conseil de programmation appelé GAL (Groupement d'Actions Locales) comprenant 50% de personnes publiques et 50% de personnes privées, associatives ou parapubliques.

Ce GAL aura pour objet principal de retenir les dossiers et d'attribuer les aides financières du LEADER provenant des fonds européens FEADER.

La CCSSO doit être représentée par un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger dans le GAL.

Le Président propose de désigner des représentants parmi les conseillers communautaires.

S'agissant d'une désignation de conseillers communautaires dont l'élection au scrutin secret n'est pas rendue obligatoire par les lois et règlements en vigueur, il est possible de procéder à leur désignation au scrutin ordinaire pour autant que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire y soit favorable.

### Délibération

**Vu** le dépôt de candidature effectué par le PNR auprès de la Région, concernant le programme LEADER,

**Vu** la mise en place d'un Groupement d'Actions Locales,

**Considérant** la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour ce faire,

Il demande aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE DESIGNER** un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de représenter la CCSSO au sein du GAL,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident, afin de représenter la CCSSO au sein du GAL :

- **DE DESIGNER** comme représentant titulaire : Monsieur Jérôme **BASCHER**
- **DE DESIGNER** comme représentant suppléant : Monsieur François **DUMOULIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme **BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme **BASCHER**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-083

**Programme de déploiement  
de bornes « IRVE » sur le  
territoire du SE60**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### *Siégeaient à l'assemblée,*

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur BROUDE Jean Louis (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame CORSE-CAYLEOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Le Président de séance expose que le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) permettra de mailler le territoire.

Ce réseau de bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs de véhicules électriques et/ou hybrides, en levant l'incertitude de l'autonomie et à favoriser l'éco-mobilité.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE 60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations définitives des bornes suivant les critères fixés par l'ADEME. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Pour le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, trois communes sont pressenties pour accueillir des bornes : Senlis (3 bornes), Pontarmé (1 borne), Thiers sur Thève (1 borne).

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental de l'Oise et 25% par le SE 60 sur ses fonds propres.

Concernant les coûts de fonctionnement (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité), ils ont été évalués à 1 250 euros TTC / an/borne.

Les Communautés de Communes sont sollicitées sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

### Délibération

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence « *Infrastructure de charge pour véhicules électriques* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité,

**Vu** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « *Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques* », telles qu'annexées à la présente délibération et transférée au SE 60.

**Considérant** que le SE 60 a souhaité engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire, validé par délibération de son Conseil syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

**Considérant** l'intérêt du déploiement de ce projet,

Monsieur le Président demande aux élus communautaires la possibilité d'ajouter une borne de recharge électrique, non comprise initialement dans le document présenté, à savoir la borne qui serait localisée sur le territoire de la Commune de Chamant. Aucun élu n'émet d'objections.

Il demande aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** le projet de déploiement de 6 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de Senlis, Pontarmé, Thiers sur Thève et Chamant sous réserve que ces 4 communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE 60,
- **D'ADOPTER** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » telles qu'annexées,
- **DE DECIDER** de participer au financement du coût de fonctionnement des 6 bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexée,



- **DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et de donner mandat à Monsieur le Président pour régler les sommes dues au SE 60,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **DE VALIDER** le projet de déploiement de 6 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de Senlis, Pontarmé, Thiers sur Thève et Chamant sous réserve que ces 4 communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE 60,
- **D'ADOPTER** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'annexées,
- **DE DECIDER** de participer au financement du coût de fonctionnement des 6 bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexée,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et de donner mandat à Monsieur le Président pour régler les sommes dues au SE 60,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

  
Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

  
Jérôme BASCHER



Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le

20 JUIL. 2017

ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06084-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-084

**Motion de soutien à la  
candidature de la Ville de  
Paris à l'organisation des Jeux  
Olympiques et Paralympiques  
2024**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

*Séageaient à l'assemblée,*

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

**Pouvoirs :**

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame CORSE-CALLOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Monsieur le Président propose aux représentants du Conseil Communautaire de soutenir la candidature de la Ville de Paris, suite au dépôt de sa candidature aux jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront en 2024.

### Projet de délibération

**Vu** l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est attachée,

**Considérant** que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

**Considérant**, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-085

Motion de soutien - Hôpital  
de Senlis

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

*Séageaient à l'assemblée,*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

*Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

\* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)  
\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DE BOOQUE Jean-Louis (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CALLOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

## Exposé

Dans le cadre des questions orales, Jean-Louis DERODE, conseiller communautaire de Senlis, sollicite le conseil communautaire pour soutenir une motion pour le maintien de l'Hôpital de Senlis, afin que l'ensemble des habitants du territoire de la CC Senlis Sud Oise et au-delà, puissent bénéficier de services de soins de qualité.

Cette proposition reçoit l'accord de l'ensemble des membres présents.

Monsieur Jérôme BASCHER, président de séance propose de mettre le vote de cette motion à l'ordre du jour de la séance de Conseil de Communauté.

Il propose la motion suivante :

« Les élus, réunis au sein du Conseil Communautaire souhaitent revenir sur la fusion des hôpitaux de Creil et de Senlis en GHPSO, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, n'a répondu à aucun de ses objectifs fixés comme suit :

- Coordination de la prise en charge des soins,
- Augmentation de l'attractivité médicale,
- Equilibre financier,
- Augmenter l'activité de la clinique,
- Amélioration de la prise en charge des usagers, »

Par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil de communauté acceptent de délibérer sur cette motion.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil communautaire adoptent une motion pour le maintien de l'Hôpital de Senlis, afin que l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et au-delà, puissent bénéficier de services de soins de qualité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **20 JUIL. 2017**  
et de l'affichage le :

Le Président,

  
**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **20 JUIL. 2017**

Le Président,

  
**Jérôme BASCHER**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-079

Décision modificative n°1 du  
budget principal

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### *Siégeaient à l'assemblée,*

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)  
 \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur William LESAGE, rapporteur de la Commission des Finances. Celui-ci expose, et ce comme évoqué dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, qu'une décision modificative n°1 du budget est nécessaire au mois de juillet 2017, afin de prendre en compte les montants notifiés par l'Etat en matière de FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et de DI (Dotation d'Intercommunalité).

### Délibération

**Vu** la délibération n°2017-CC-04-047 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Primitif Principal pour le compte de l'année 2017,

**Vu** la nomenclature budgétaire en vigueur,

**Considérant** qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal par le biais d'une décision modificative n°1.

Cette même décision retrace les modifications ci-après en section d'investissement :

Sections	Chapitres	Libellés	Modifications (en euros)
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Section de fonctionnement Dépenses</b>	Chapitre n°011	Charges à caractère général	-58 720,00
	Chapitre n°65	Autres charges de gestion courante	-5 500,00
	Chapitre n°66	Charges financières	+ 34 500,00
	Chapitre n°67	Charges exceptionnelles	- 3 000,00
	Chapitre n°014	Atténuations de produits	-279 729,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	+ 291 340,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section de fonctionnement Recettes</b>	Chapitre n°74	Dotations et participations	-29 509,00
	Chapitre n°77	Produits exceptionnels	+ 8 400,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Section d'investissement Dépenses</b>	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+ 45 180,00
	Chapitre n°204	Subventions d'équipement versées	+ 32 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	-12 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+ 833 055,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>
<b>Chapitre Section d'investissement Recettes</b>	Chapitre n°10	Dotations et fonds divers	+ 177 000,00
	Chapitre n°13	Subventions d'investissement	+ 721 235,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>

Au vu de ces éléments, il demande de bien vouloir, conformément à l'avis favorable émis par la Commission des Finances, en date du 27 Juin 2017 dernier :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal, en prenant en compte l'ensemble des modifications opérées chapitre par chapitre budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 13 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal comme suit :

Sections	Chapitres	Libellés	
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Section de fonctionnement Dépenses</b>	Chapitre n°011	Charges à caractère général	-58 720,00
	Chapitre n°65	Autres charges de gestion courante	-5 500,00
	Chapitre n°66	Charges financières	+ 34 500,00
	Chapitre n°67	Charges exceptionnelles	- 3 000,00
	Chapitre n°014	Atténuations de produits	-279 729,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	+ 291 340,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section de fonctionnement Recettes</b>	Chapitre n°74	Dotations et participations	-29 509,00
	Chapitre n°77	Produits exceptionnels	+ 8 400,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Section d'investissement Dépenses</b>	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+ 45 180,00
	Chapitre n°204	Subventions d'équipement versées	+ 32 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	-12 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+ 833 055,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>
<b>Chapitre Section d'investissement Recettes</b>	Chapitre n°10	Dotations et fonds divers	+ 177 000,00
	Chapitre n°13	Subventions d'investissement	+ 721 235,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le:  
et de l'affichage le :

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER



Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le

20 JUIL. 2017

ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06072-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-072

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

### *Séjécaient à l'assemblée,*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----  
DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)  
\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

VU les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT**, Maurice CLERGOT, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Envoyé en préfecture le 20/07/2017  
Reçu en préfecture le 20/07/2017  
Affiché le **20 JUIL. 2017**  
ID : 060-200066975-20170712-DEL2017CC06072-DE

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **20 JUIL. 2017**  
et de l'affichage le : **20 JUIL. 2017**

Le Président,



**Jérôme BASCHER.**

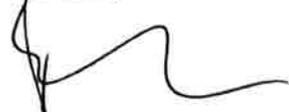


Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le **20 JUIL. 2017**

Le Président,



**Jérôme BASCHER**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-073

Adoption du procès-verbal de  
séance

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

*Séageaient à l'assemblée,*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

**Pouvoirs :**

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

Envoyé en préfecture le 20/07/2017  
Recu en préfecture le 20/07/2017  
Affiché le 20 JUIL. 2017  
060-200066975-20170712-DEL2017CC06073-DE

\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLLOU Isabelle (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBRIEUCQ PIERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

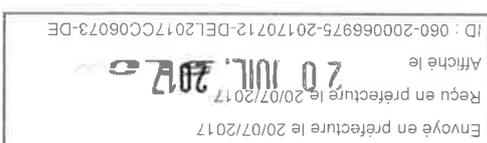
Vu le projet de procès-verbal présenté au Conseil Communautaire, en date du 24 avril 2017 transmis aux conseillers communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 2 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire adoptent, sans modification, le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 24 avril 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **20 JUIL. 2017**  
et de l'affichage le : **20 JUIL. 2017**

Le Président,

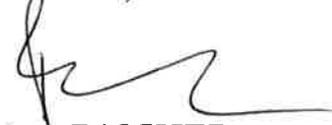


**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **20 JUIL. 2017**

Le Président,



**Jérôme BASCHER**